

Délibération n° 2020-88

**OBJET : ELECTION DU PRÉSIDENT**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	74
Présents et représentés	:	78
Votants	:	78

Le mercredi 8 juillet 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 2 juillet 2020, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de Mme Françoise MARHUENDA, doyenne d'âge, au Centre Culturel Jacques Brel à Villebon-sur-Yvette.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas

Délibération n° 2020-88
-------------------------

Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Michèle	FRERET	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson

Délibération n° 2020-88
-------------------------

Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous
Monsieur	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Madame Irène BESOMBES donne pouvoir à Monsieur Jean-François VIGIER

Madame Véronique FRANCOIS donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT

Madame Caroline CAILLEAU donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN

Monsieur Mokhtar SADJI donne pouvoir à Madame Delphine PERSON

**DELEGUES ABSENTS**

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

**Secrétaire de séance : Isabelle KLJAJIC**

Objet : **ELECTION DU PRÉSIDENT**

Le Conseil Communautaire,  
Sur rapport de Madame Françoise MARHUENDA.

VU le Code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-2 ; L.5211-6 ; L.5211-6-1 et L.5211-6-2 1° ;

VU les résultats des élections municipales et communautaires à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin du 15 mars 2020 ;

VU les résultats des élections municipales et communautaires à l'issue du 2<sup>nd</sup> tour de scrutin du 28 juin 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-PREF-DRCL-408 du 25 octobre 2019 constatant la composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, soit 78 sièges ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Président de la Communauté Paris-Saclay au scrutin secret ;

CONSIDERANT les candidatures pour le 1<sup>er</sup> tour de M. Grégoire de LASTEYRIE et M. Nicolas SAMSOEN;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. DECIDE de procéder à l'élection du Président de la Communauté Paris-Saclay ;

Les assesseurs pour le 1<sup>er</sup> tour sont : Mme Catherine DELAITRE et M. Mustapha MARROUCHI ;

Résultats de l'élection au 1<sup>er</sup> tour :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

- Nombre de bulletins nuls : 2

- Nombre de bulletins blancs : 1

- Nombre de suffrages exprimés : 75

M. Grégoire de LASTEYRIE a obtenu : 39 voix ;

M. Nicolas SAMSOEN a obtenu : 36 voix ;

M. Grégoire de LASTEYRIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin, est proclamé élu en qualité de Président de la Communauté Paris-Saclay ;

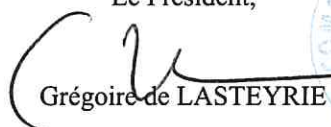


Délibération n° 2020-88

2. M. Grégoire de LASTEYRIE, élu, a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré le mercredi 8 juillet 2020  
Extrait conforme à l'original

Le Président,

  
Grégoire de LASTEYRIE



ID Télétransmission : 091-200056232 - 20200708-2020-88-DE  
Date AR Préfecture : 10/07/2020

- Affichée / Publiée le 10/07/2020

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).